

notaire, sur la Jamaïque, ses habitants, ses mœurs et ses coutumes, sa flore et ses produits.

Le savant conférencier a su intéresser vivement son auditoire qui lui a témoigné sa satisfaction par des applaudissements chaleureux et répétés.

— L'assemblée des contribuables de la paroisse St Hyacinthe le Confesseur, convoquée, afin de discuter la responsabilité à assumer par cette municipalité dans l'achat des ponts, a eu lieu mercredi soir, en cette ville, résultat nul, les contribuables n'ayant pu s'entendre d'aucune façon.

— Vendredi, le 10 juillet courant, avait lieu une assemblée de la cour des Forestiers catholiques en voie d'établissement à St-Hyacinthe, sous la présidence du Dr Péladeau. On prétend y avoir reçu l'application de quelques nouveaux membres, après avoir réglé certaines questions concernant l'organisation de la dite cour.

— Un jeune homme dont le plaisir consistait à insulter les jeunes filles sur la rue, par des paroles déplacées, a dû sacrifier une partie de son salaire, la semaine dernière, pour payer l'amende qui lui a été imposée sur l'avis du sous-chef Chenette. Avis aux polissons de même espèce qui gênent la circulation un peu partout.

ECHOS

A la demande d'une famille Labrecque de la Beauce, toutes les propriétés de l'Hôtel-Dieu, à Arthabaskaville, ont été vendues par le Shérif pour la somme de \$16,000. La famille Labrecque avait prêté tout son avoir, environ \$20,000, à cette institution incorporée par chartre spéciale et qui ne relève pas de la maison-mère, au point de vue financier. A part le prix des constructions qui s'élève à \$30,000, l'Hôtel-Dieu avait acquis de nouvelles propriétés pour un montant considérable ; mais des billets, qui n'ont pas été payés, pour des raisons compliquées, avaient été consentis en faveur d'une banque. Cette dernière a poursuivi ; après contestation, l'affaire est encore pendante. La famille Labrecque, après de longs procédés, a pu, de son côté, faire décréter la vente des immeubles qui lui ont été adjugés. Ce dernier

fait constitue un véritable malheur local. Plusieurs personnes ont donné des montants variant entre \$1,500 à \$2 000, sous la condition de finir leurs jours dans l'institution. Il est à espérer, cependant, que le tout s'arrangera pour le mieux. L'établissement a certainement une grande valeur ; d'un autre côté, on conçoit que cette valeur diminue de beaucoup, n'étant pas exploité dans les fins auxquels il était destiné.

— Une très imposante cérémonie a eu lieu le 15 à l'église Saint-Jean-Baptiste de Montréal, lorsque quatre jeunes personnes, dont trois filles et un garçon ont abjuré le protestantisme et ont été admises dans le sein de l'église catholique. Le sacrement de baptême a été administré par M. le curé Auclair.

Le lendemain, deux des converties ont fait leur première communion, puis ont été admises membres de la confrérie du scapulaire.

Aux diverses offices, l'église était remplie de fidèles, et la partie musicale a été bien rendue par un cœur puissant. Il est bon de noter que ces quatre personnes sont tous frères et sœurs.

— L'église de St Joachim de Shefford est devenu la proie des flammes, pendant la tempête de mardi, la foudre ayant frappé le clocher. Le Saint Sacrement a pu être transporté hors de la chapelle, ainsi que les ornements et la plus grande partie du mobilier. Cette église avait été construite en bois et n'était assurée que pour la somme de \$2,875.00. Pour aider les paroissiens dans la reconstruction, Sa Grandeur Mgr l'évêque du Diocèse fait un appel à la générosité des fidèles.

— Pendant sa visite pastorale, Son Eminence le cardinal Taschereau a confirmé 4,000 enfants et a visité 37 paroisses.

— Un journal de Montréal suggère au gouvernement de nommer une commission qui serait chargée d'étudier à fond le rouage administratif de l'état et de proposer les réformes qu'elle jugera nécessaires.

— Sept cents employés du chemin de fer du Nord, en France, viennent de se mettre en grève. Les autres lignes de chemins de fer sont à court d'employés et la grève se propage.

— La nouvelle loi des banques, adoptée à la dernière session du Parlement, est en vigueur depuis le 1er juillet. Cette dernière change considérablement le système des banques et aura pour effet d'empêcher la spéculation sur les actions.